

# Communiqué de presse

Mende, le 14 janvier 2015

## Première réunion du "pôle projets" le 11 décembre 2014

Le "pôle projets" des services de l'État en Lozère s'est réuni pour la première fois le jeudi 11 décembre à la préfecture, sous la présidence de Marie-Paule DEMIGUEL, secrétaire générale.

Le pôle projets est un dispositif impulsé en 2014 par M. le Préfet de la Lozère pour favoriser l'émergence et la concrétisation de projets d'aménagement et de développement, dans le cadre du choc de simplification voulu par le gouvernement, et dans une perspective de relance de la croissance et de l'emploi. Il vise à accompagner les porteurs volontaires, le plus en amont possible, en leur donnant notamment une vue d'ensemble des procédures administratives auxquelles leur projet peut être soumis, et en les conseillant sur les solutions à mettre en œuvre pour les faire aboutir.

Il est animé par la direction départementale des territoires (DDT), qui est la "porte d'entrée", pour l'état du dispositif (via ses pôles territoriaux). Il regroupe l'ensemble des services et des opérateurs de l'État concernés sous l'autorité du sous-préfet d'arrondissement.

Pour sa première réunion, le pôle projets a examiné quatre projets : l'installation d'une entreprise privée, ainsi que 3 projets portés par des collectivités : la création d'une voie nouvelle et la construction d'une station d'épuration à Badaroux, ainsi que l'aménagement touristique du grand lac de Naussac.



*Présentation du projet du grand lac de Naussac aux services de l'État*

Chaque porteur (élu, entrepreneur, structure accompagnatrice) a présenté son projet. Un conseiller-projet, désigné au sein des équipes de la DDT, a ensuite exposé le cadre administratif dans lequel s'inscrivait le projet, au vu des éléments communiqués par le porteur. Les échanges qui ont suivi entre le porteur et les services de l'État ont permis :

- au porteur, de mieux appréhender les démarches à engager et de repérer ses futurs interlocuteurs au sein de l'administration,
- aux services, de se familiariser avec le projet dans une logique de facilitation et de meilleure coordination de leurs interventions respectives.

**Des projets enrichis, un suivi facilité, une réalisation accélérée : tels sont les objectifs poursuivis par ce dispositif. Ce partenariat entre l'État, les porteurs de projet et les élus est un gage de qualité des réalisations sur le terrain, de l'efficacité de la mise en œuvre des projets, y compris en termes d'optimisation des délais d'instruction.**

Pour en savoir plus, les porteurs de projets ou les structures qui les accompagnent sont invités à prendre contact avec le pôle territorial de la DDT dont ils relèvent ou avec la cellule de coordination au siège ([pole-projets@lozere.gouv.fr](mailto:pole-projets@lozere.gouv.fr), 04 66 49 41 03).